

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 06258
Numéro SIREN : 319 536 694
Nom ou dénomination : CAMAR FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 15754

SAS CAMAR FINANCE

Société par Actions Simplifiées au capital de 289 000 €

Siège social : 28, rue Marbeuf – 75008 PARIS

RCS PARIS B 319 536 694

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

En date du 25 novembre 2020

A Paris,

L'an deux mil vingt, et le vingt-cinq novembre à douze heures,

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chacun des associés et les mandataires des associés représentés, lors de leur entrée en séance.

Monsieur Francis LENTSCHNER, Président, préside la séance.

Madame Keren LENTSCHNER-KANOVITCH ayant accepté, remplit la fonction de scrutateur.

Madame Sylvie LENTSCHNER ayant accepté, remplit les fonctions de secrétaire du bureau.

Après vérification de la feuille de présence, le bureau constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés :

- * Une copie des statuts de la société,
- * La feuille de présence,
- * Les comptes annuels au 31 décembre 2019,

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Echéance des mandats des commissaires aux comptes
- ◆ Désignation des commissaires aux comptes
- ◆ Pouvoirs formalités,
- ◆ Questions diverses

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir constaté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30 septembre 2020 que le mandat des commissaires aux comptes venait à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et après avoir pris connaissance des modalités d'application de la Loi Pacte en la matière, décide de désigner :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet Lautrette 60 rue Rivay 92300 Levallois-Perret

- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

Madame Delphine Legrand 6-8 chemin des Biloises 78380 Bougival

Leurs mandats d'une durée de six exercices expireront lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 450

Voix contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de dépôt, publicité et enregistrements des décisions adoptées par l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 450

Voix contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Monsieur Francis LENTSCHNER
Président



Madame Keren LENTSCHNER-KANOVITCH
Scrutateur



Madame Sylvie LENTSCHNER
Secrétaire



SCI PARIS MARBEUF
représentée par son gérant
Monsieur Francis LENTSCHNER

